



Règlement :

La ludothèque est une association à but non lucratif dont la gestion est entièrement assurée par une équipe de ludothécaires bénévoles.

Elle vous accueille **le mercredi et le vendredi de 17h00 à 18h30**, sauf les jours fériés et vacances scolaires.

1. L'abonnement est de CHF 25.- par an et par famille, plus une finance d'inscription de CHF 5.--
2. Pour chaque emprunt, une taxe de prêt est perçue variant de CHF 0.50 à CHF 10.--
3. suivant le prix d'achat du jeu, sa fragilité et son état.
4. La location est faite pour une période de 3 semaines. Si le jeu n'est pas rapporté à temps,
5. une somme de CHF 1.- sera perçue par semaine entamée de retard et par jeu. Dès 3 mois
6. de retard, un montant minimum de CHF 15.- sera exigé.
7. La carte de membre sera présentée lors de chaque location de jeu.
8. Signalez toute perte ou détérioration à la personne responsable de la ludothèque.
9. Avant de quitter la ludothèque, l'abonné s'assurera que le jeu choisi est complet et en bon
10. état. En cas de mauvais fonctionnement des jeux électroniques ou de ceux nécessitant
11. l'usage de piles, vous êtes tenus de nous aviser le plus rapidement possible sur notre
12. e-mail figurant sur votre carte de membre. Si vous ne respectez pas ce mode de faire, vous
13. serez tenus responsable du défaut constaté.
14. Lors de retour du jeu si une ou plusieurs pièces est/sont manquantes, le jeu sera
15. automatiquement reloué par l'abonné. Si après 2 locations la ou les pièces manquent
16. toujours, elles seront facturées CHF 3.-/pce. Cette somme sera restituée au moment où
17. la pièce sera rapportée.
18. Si vous perdez un jeu ou vous le rendez abîmé, la somme du dédommagement sera fixée
19. par le comité.
20. Chaque jeu doit être vérifié et rangé correctement dans sa boîte, être propre et en bon état
21. pour être rendu à la date prévue.
22. Les parents sont responsables des jeux empruntés par leurs enfants.
23. La ludothèque décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages et accidents
24. que pourrait occasionner l'usage de certains jeux de notre assortiment.
25. En s'inscrivant à une animation organisée par la Ludothèque, les participants acceptent
26. d'être pris en photo et que celles-ci soient mises sur le site internet de la Ludothèque.
27. Nous vous prions de nous signaler tout changement d'adresse et autres.
28. En cas de non observation répétée de ces règles, le comité pourrait se voir obligé de
29. prendre des sanctions (exclusion temporaire ou définitive).
30. Toute démission doit se faire par écrit.

En vous remerciant de votre coopération, nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à jouer.

Votre ludothèque

Membre de l'Association Suisse des Ludothèques